



# Prise en charge des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA)

## Représentation légale

### Tutelle et curatelle

La *Justice de paix de Lausanne* nomme un-e curateur-riche du *Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)* pour chaque RMNA. La-le curateur-riche assure la représentation légale, la gestion administrative et financière. Il-elle a pour responsabilité de garantir à l'enfant protection et accès aux droits en matière d'hébergement, de prise en charge éducative, de scolarité, de formation et

de soins en collaboration avec les différents partenaires du réseau.

### Assistance juridique

Collaboration avec les juristes et avocat-e-s du *Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)* selon demandes du *SCTP* et des éducateurs-trices. Les juristes du *SAJE* formulent des recours en cas de besoin avec la collaboration des curateurs-trices du *SCTP*.

## Accueil et prise en charge (Partie 1)

### Hébergement et encadrement

Les RMNA sont accueilli-e-s, accompagné-e-s et pris en charge par un réseau de partenaires professionnels et bénévoles travaillant en collaboration.

Accueil, hébergement et accompagnement, domaine MNA de l'*Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)*, sous mandat du canton pour les 12-18 ans en principe.

2 sites d'accueil :  
 Entre-Bois (foyer et 2 appartements de transition) : 32 places, filles et garçons.  
 Chamby (foyer et 1 appartement de transition) : 35 places, filles et garçons.

Une équipe interdisciplinaire accompagne et encadre les jeunes dans leur vie quo-

tidienne en veillant à leur santé physique et psychique et en les soutenant dans leur développement intellectuel et la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel.

Les objectifs consistent à : aider les jeunes à appréhender la société d'accueil – décodage transculturel – et à progresser dans leur socialisation ; leur permettre de développer leurs aptitudes à vivre de manière autonome ; favoriser l'esprit d'ouverture et la tolérance envers leur nouvel environnement social ainsi qu'envers les autres cultures.

Soirs et week-ends : Un-e intendant-e, une personne pour l'assistance financière, personnel de surveillance, avec formation socio-éducative accélérée.

## Accueil et prise en charge (Partie 2)

Système de double référence : 2 éduc. (un-e référent-e et un-e co-référent-e) pour un-e jeune.

**Famille d'accueil**  
 Pour les moins de 14 ans, sur demande du *SCTP*, ils-elles sont placés-e-s en famille d'accueil. La *Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)* dispose d'un réseau de familles d'accueil au bénéfice d'une autorisation d'accueil. Une demande de placement doit être transmise à l'*Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC)* en charge du placement familial.

**Famille élargie**  
 Certain-e-s mineur-e-s ont la possibilité de rejoindre et d'être hébergé-e-s par leurs familles élargies. Ces familles sont également soumises à autorisation. Sur demande du *SCTP*, l'*UPPEC* procède à l'évaluation des conditions d'accueil et à l'octroi de l'autorisation d'accueil avec hébergement.

**Autres formes d'hébergement**  
 Projet *EVAM* «héberger un-e migrant-e», fait appel aux familles qui souhaitent accueillir chez eux un-e requérant-e d'asile, adulte ou RMNA. Pour les mineur-e-s, les personnes qui souhaitent accueillir doivent être titulaires d'une autorisation de la *DGEJ*.

Les mineur-e-s de moins de 14 ans peuvent également

être placé-e-s dans une institution socio-éducative (foyer *DGEJ*).

**Hébergement ex-RMNA**  
 Selon les possibilités et ses besoins, sur la base d'un projet personnel, le-la jeune est hébergé-e au sein des espaces «Jeunes majeurs» et des appartements de transition dépendants du domaine RMNA, sur les foyers majeurs ou encore en appartement. Le suivi social peut être réalisé par les équipes foyer, l'AS de transition, les AS de l'*EVAM* en fonction du lieu d'hébergement du-de la jeune.

### Accès aux soins

**Santé physique**  
 L'*Unité de soins aux migrant-e-s (USMi)* d'*Unisanté* forme la première ligne de soins pour les RMNA. Dès l'arrivée des jeunes, des infirmiers-ères font une évaluation de santé physique et mentale. Ils-elles consultent chaque semaine dans les foyers d'hébergement des RMNA et au besoin réfèrent les jeunes dans le système de soins, en priorité à la *Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA)* ainsi qu'au centre ados riviera. Ils-elles organisent également des modules de promotion de la santé et assurent la vaccination. L'*USMi* collabore avec tous les autres intervenant-e-s autour des RMNA dans le canton de Vaud.

## Santé psychique

L'Unité Transculturelle pour Enfants et Adolescents (UTEA) du Service Universitaire de Psychiatrie pour Enfants et Adolescents, DP-CHUV (SUPEA) rencontre de façon systématique tous les RMNA (excepté pour l'est du canton) dans les 2 à 4 semaines suivant l'annonce de leur arrivée par l'EVAM ou le SCTP, pour une évaluation de leur état de santé mentale. Si besoin, une prise en charge est proposée au-à la jeune. Il-elle peut être adressé-e à une consultation ad hoc ou suivi par un (ou plus) membre(s) de l'équipe de l'UTEA. Au 18 ans, les RMNA, sont dirigé-e-s vers des unités pour adultes.

Le Service de psychiatrie & psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SPPEA) de la Fondation de Nant réalise un travail similaire pour le

foyer et les mineur-e-s à l'Est du Canton.  
Coordination : entre les cadres des institutions et une collaboration étroite entre les intervenant-e-s de terrain (tuteur-trice, éduc. de référence, infirmier-ère de proximité, pédiatre, référent-e psychothérapeutique et référent-e pour la formation). Cela permet une prise en charge intégrée, notamment au niveau de la prévention et de la prise en charge de la santé mentale et des troubles pédopsychiatriques, et en cohérence avec le milieu.  
Pour les jeunes majeur-e-s, au SPPEA, la prise en charge continue pour les jeunes qui ont déjà débuté un suivi avant d'être majeur-e-s s'ils-elles en font la demande ou sont orienté-e-s vers des unités ou psychothérapeutes pour adultes.

## Intégration

### Education et formation

L'Unité Migration Accueil (UMA) propose un soutien aux établissements scolaires et de formation, afin de favoriser l'intégration des jeunes migrant-e-s et/ou allophones dans leur parcours scolaire et de formation. Cette Unité permet une coordination entre les différents acteurs-trices intervenant auprès des élèves allophones et/ou migrant-e-s et en particulier de ceux-celles relevant du domaine de l'asile et/ou RMNA.

### Scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans :

1. Un entretien d'accueil est organisé par chaque établissement scolaire pour tous-tes les élèves allophones arrivant dans le canton, et débouche sur une orientation scolaire et sur des propositions de mesures à prévoir (classes d'accueil, CIF, enseignement spécialisé, ...)  
2. Cet entretien permet aussi le recensement de tous-tes les intervenant-e-s (santé, social, scolaire, administratif) rendant ainsi possible une prise en charge coordonnée.

### Scolarisation et formation post-obligatoire :

Rattachée à l'UMA, le Portail Migration offre des entretiens d'accueil aux jeunes primo-arrivant-e-s âgé-e-s de 15 à 25 ans, en vue de proposer une orientation vers les structures scolaires et/ou de formations post-obligatoires. Une conseillère en orientation assure un suivi personnalisé des jeunes allophones et/ou migrant-e-s en vue de leur insertion professionnelle, avec une attention particulière aux RMNA lors de leur passage à la majorité.

Domaine ForMi (Formation et mesures d'intégration) de l'EVAM

La mission consiste à proposer aux demandeurs-euses d'asile différentes mesures en lien avec l'acquisition de compétences linguistiques, transversales et métiers qui visent à soutenir la démarche d'autonomisation des bénéficiaires. Il est composé de 5 pôles :  
1. Le Pôle Français et connaissances de base organise des cours de français semi-intensifs dans les foyers d'accueil

et socialisation ainsi que des cours intensifs, en vue d'une mise à niveau des connaissances de base de la langue, des mathématiques, des connaissances générales, des compétences numériques et de l'approche du monde professionnel.

2. Le Pôle Suivi éducatif : les éduc. interviennent dans les classes. Ils-elles proposent un accompagnement socio-éducatif afin de soutenir les bénéficiaires dans leurs démarches de formation.  
3. Le Pôle Formation pratique met en œuvre des mesures actives de type préprofessionnel, de médiation communautaire et d'utilité publique.  
4. La mission principale du Pôle Restauration consiste à proposer aux demandeurs-euses d'asile des formations dans les domaines de la cuisine et du service, afin de permettre une

intégration sur le marché de travail.

5. Le Pôle Administration assure la logistique nécessaire au bon fonctionnement du Domaine Formation.

### Intégration sociale

#### Accès aux loisirs

Clubs sportifs, activités avec associations, bénévoles externes, à l'interne des foyers. Activités hors foyer, par exemple avec les maisons de quartiers.

#### Parrainage

Action-Parrainage des Eglises du Canton de Vaud : parrainages des RMNA qui le souhaitent. Certains de ces liens perdurent au-delà de la majorité.

## Recherche de solutions durables

### Recherche famille

Information systématique par curateurs-trices sinon sur demande des jeunes avec le Service de la Croix-Rouge ou du SSI Suisse (sur demande SCTP). Très peu de cas.

### Evaluation de la situation dans le pays d'origine

Educateurs-trices. contactent le SSI Suisse ou la Croix-Rouge.

### Conseils en vue du retour

Bureau vaudois de conseils en vue du retour (CVR). Organisation du départ. Démarches officielles: curateurs-trices qui les font mais les éduc. sont impliqué-e-s en partie à un certain moment.

## Suivi des jeunes adultes

### Préparation

Le travail d'accompagnement au développement des compétences et connaissances pour aller vers une vie autonome débute dès l'arrivée du-de la jeune (gestion budgétaire, cuisiner, prendre soin d'un espace, etc).

### Soutien

Le suivi des jeunes majeur-e-s ex-RMNA est individualisé.

Les jeunes majeur-e-s avec permis F réfugiés et B sont suivis par le Centre social de l'intégration des réfugiés (CSIR) et cherchent un logement individuel.

Pour des informations sur la procédure de prise en charge des MNA proposée par le Service Social International - Suisse (SSI Suisse), voir «Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse, guide pratique à l'usage des professionnels».